



**Sainte-Brigide-  
d'Iberville**

*Des gens de coeur et de terre*

---

**AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**  
**Date du scrutin : Dimanche 9 juillet 2023**

---

Par cet avis public, Christianne Pouliot, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 9 juin 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis;
  - Le 2 mai 2023 :
    - Vous aviez la citoyenneté canadienne;
    - Vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
    - Vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
  - De plus, vous deviez, le 2 mai 2023, remplir l'**une** des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

Bureau municipal (salle du Conseil)		
555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville		
Jours et heures :	19 juin 2023 (lundi)	10 h à 13 h
	21 juin 2023 (mercredi)	14 h 30 à 17 h 30
	21 juin 2023 (mercredi)	19 h à 22 h
	22 juin 2023 (jeudi)	19 h à 22 h
5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents :
  - un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

555, rue Principale, Sainte-Brigide-d'Iberville, Qc J0J 1X0  
450 293-7511 poste 2

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Christianne Pouliot, présidente d'élection

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Mélanie Côté-Dumas, secrétaire d'élection de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, certifie avoir publié l'avis public concernant les électeurs non domiciliés, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, soit au 555, rue Principale et au 490, rue Principale, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023 entre 13 h 15 et 13 h 20;

sur le site Internet de la Municipalité le : 12 juin 2023;

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

  
Mélania Côté-Dumas